

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COSMÉTOLOGIE PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19.

Les recommandations de sécurité sont mises en œuvre jusqu'à ce que de nouvelles mesures soient nécessaires.

ÉTABLISSEMENTS DE COSMÉTOLOGIE

QUESTIONNAIRE : Procéder à un questionnaire avant le rendez-vous. Aucun service de cosmétologie ne peut être effectué auprès de quelqu'un qui a été en contact avec une personne souffrant ou ayant souffert de la Covid-19, qui est sorti du pays ou est arrivé d'une autre province dans les 14 jours précédant le service en question. Les cosmétologues ont le droit de refuser cette personne.

QUESTIONS : Toussez-vous? Avez-vous de la fièvre? Avez-vous côtoyé une personne ayant ces symptômes au cours des 14 derniers jours?

SYMPTÔMES : Les membres qui présentent des symptômes légers ou évocateurs ne seront pas autorisés à venir travailler dans un établissement de cosmétologie tant qu'ils n'auront pas été testés et reçu la confirmation qu'ils ne sont pas infectés.

SIGNALÉTIQUE : Indiquer les bonnes procédures de nettoyage et de désinfection; notifier aux clients que s'ils présentent des symptômes, leur rendez-vous sera annulé; indiquer les bons gestes de nettoyage et d'hygiène, p. ex. le lavage des mains. Les panneaux doivent être disposés bien à la vue des clients.

AFFICHES :

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/SanitizerDesinfectant.pdf>
(COMMENT BIEN UTILISER LE DÉSINFECTANT POUR LES MAINS) – Bilingue

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/covid-19-handwashing/covid-19-handwashing-fra.pdf>
(COMMENT BIEN SE LAVER LES MAINS)

PAIEMENTS : Évitez les échanges d'argent liquide; utiliser des cartes de débit ou de crédit, si possible.

FACE-À-FACE : Les cosmétologues doivent s'efforcer d'éviter tout contact en face-à-face.

GESTES BARRIÈRES : Les cosmétologues qui exécutent des services directement auprès de la clientèle devront se munir de protections amovibles et d'écrans en plexiglas. Si une telle protection est impossible, les cosmétologues qui assurent les services d'esthétique, de manucure, de technique de cils devront porter une visière et des gants.

Les établissements et services mobiles de cosmétologie doivent prendre les précautions suivantes :

EPI : Porter, si possible, un équipement de protection pendant la prestation de service.
Cet équipement, qui doit se composer d'un masque, d'une visière et de gants, doit être porté correctement. Les masques jetables doivent être jetés quotidiennement.

Les masques en tissu doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement.

CLIENTS : Admettre dans les locaux **seulement un client ou une cliente à la fois par cosmétologue**. Les grands établissements de cosmétologie doivent permettre à leurs employés de travailler par rotation afin de réduire au minimum le nombre de personnes dans les locaux.

ESPACES COMMUNS : Fermer La salle d'attente et la salle à manger.

HYGIÈNE : Afficher une signalétique adéquate pour que les clients et les cosmétologues respectent les règles d'hygiène dans l'établissement. Les salons doivent mettre un distributeur de désinfectant ou un poste de lavage des mains à la disposition des clients, à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

MARQUAGE : Un marquage au sol doit être réalisé pour indiquer aux clients où attendre.

CONTRÔLE ET PRÉVENTION DES INFECTIONS

- a) Se doter d'un plan spécifique de nettoyage, de stérilisation et de désinfection de tous les points de contact dans l'établissement. L'ensemble de l'ameublement doit être de qualité professionnelle et fabriqué expressément pour l'industrie.
- b) Nettoyer, désinfecter et stériliser soigneusement les outils et équipements qui entrent en contact direct avec le client.
- c) Couvrir les pots de cire et les comptoirs de maquillage. Seuls les applicateurs jetables à usage unique sont autorisés. Il n'est pas permis de les replonger dans le pot de cire.
- d) Jeter les articles poreux après chaque utilisation. S'efforcer d'utiliser des fournitures jetables.
- e) Utiliser du linge ou des serviettes propres pour chaque client. Après utilisation, les serviettes ou le linge doivent être mis à la laveuse, à 80°, ou entreposés dans un contenant hermétique jusqu'à leur lavage. Les serviettes et le linge propres doivent être conservés dans une armoire ou un contenant fermé pour les protéger de la poussière et de toute autre contamination.
- f) Les cosmétologues doivent se laver soigneusement les mains avant et après l'exécution d'un service.
- g) Équiper les salles de bain de serviettes en papier, de savon pour les mains, de lingettes hygiéniques et nettoyer les lieux après chaque utilisation.
- h) Les cosmétologues doivent disposer d'un récipient couvert pour la désinfection. Ne laisser aucun instrument dans une solution désinfectante plus longtemps que ce qui est spécifié dans les instructions du fabricant.
- i) Les cosmétologues doivent fournir une cape ou une blouse propre à leurs clients.
- j) Demander aux clients d'enlever leurs chaussures ou leur fournir des protège-chaussures, si possible.
- k) Encourager le « sans contact » dans l'espace vente.